# Compte rendu du comité syndical du 17 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi 17 juillet à 20h le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, à la Maison de Pavs

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégué suppléant présent : 1

Date de convocation du comité : 11 juillet 2019

<u>Présents</u>: PIROT Valérie, SCHMIDT Stéphanie, ADOR Sylvie, VIVIANT Gilles, ARDIN Gilles, CLERC Gyliane, PERDRIX Marie-Luce, LONCHAMBON Valérie, ARCHINARD Jacques, FROELIG Pierre, CHARVIER Evelyne.

<u>Absents</u>: MARTIN Jean-Claude, DELORME Noëlle, ABEL François, DEL GATTO Laurent, COLLINET Alain, PERCEVEAUX Michelle, PERNOUD Nicole, GERMAIN Jean-Luc.

Madame Valérie PIROT a été élue secrétaire.

### 1- Approbation du PV du comité syndical du 13 mai 2019

Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 mai 2019 avec l'abstention de Monsieur Jean-Luc GERMAIN absent lors de cette séance.

#### **DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS**

1) - Adoption de tarifs complémentaires et modification de la catégorie tarif réduit pour la billetterie des spectacles donnés dans l'auditorium du Pôle de l'espace culturel et sportif du Pays d'Alby et proposition d'abonnement

Madame Valérie PIROT, Vice-Présidente expose qu'il convient de déterminer des tarifs complémentaires et de modifier de la catégorie tarif réduit qui seront appliqués pour la billetterie des spectacles donnés dans l'Auditorium du Pôle, espace culturel et sportif du Pays d'Alby, à savoir :

Rappel des catégories les plus hautes : 26 €/20 €/16 €, et 20 €/15 €/12 €. Nous passons ensuite à 15 €/11 €/7.50 €.

a. Un nouveau tarif est proposé :

Plein tarif à 18 €

Tarif réduit à 13€

Tarif enfant à 10 €

- b. Un autre tarif est nécessaire pour les petits moments du pôle : entrée à 2€ pour tout le monde
- c. Actuellement, la catégorie « tarif réduit » s'applique pour la tranche d'âge qui va de 12 ans à 25 ans compris.

Il est proposé de rajouter à cette catégorie les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, de l'AAH (Allocations aux Adultes Handicapés) et de l'ASI (Allocation Supplémentaire d'Invalidité).

D'autre part, Madame la Vice-Présidente expose qu'il convient de proposer des abonnements aux spectacles qui se dérouleront dans l'auditorium du pôle. Lorsqu'une personne de 26 ans achète au minimum 3 spectacles simultanément, elle peut bénéficier d'une réduction qui correspond au tarif abonné (hors « scène coup de pouce », « tout-petits » et « les petits moments du Pôle »). Pour profiter de cet abonnement la personne devra se déplacer au pôle.

Le comité syndical adopte à l'unanimité les tarifs proposés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la modification de la catégorie tarif réduit pour la billetterie des spectacles donnés dans l'auditorium du pôle ainsi que l'abonnement aux spectacles.

#### 2) - BILLETTERIE EN LIGNE

Madame la Vice-Présidente informe qu'une billetterie en ligne pour la vente des spectacles du Pôle sera mise en place dès septembre. L'outil Billetterie est celui de la société NEOPSE. Il est utilisé par la Société Réseau des Communes (inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 493 784 672, dont le siège social est situé au 11, rue Tronchet, 75008 Paris) qui gère l'interface. Pour utiliser le module de paiement par carte bancaire sécurisé, une convention de maniement des fonds publics a été approuvée par le centre des finances publiques de Rumilly-Alby et sera signée par Madame la Présidente. Le SIPA pourra vendre des billets au Pôle grâce au module « Guichet », en encaissant en direct les paiements par chèque ou espèces, ou en ligne. Le lien vers la billetterie en ligne sera disponible sur le site internet du SIPA.

Le comité syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

#### 3) - PERSONNEL : REMBOURSEMENT DES FRAIS

Madame la Présidente informe que dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les agents du syndicat sont amenés à effectuer des déplacements et engendrer des frais.

Madame la Présidente propose au comité syndical d'instaurer le remboursement des frais engagés (frais d'hébergement, frais de repas, billets de spectacles...) sous réserve de justificatifs.

Le comité syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

#### 4) - BILAN PLAJ PRINTEMPS 2019

Monsieur Pierre FROELIG, Vice-président chargé de l'enfance jeunesse, rappelle au comité syndical que pendant les vacances de printemps 2019, les associations locales ont proposé des activités sportives et culturelles aux enfants et aux adolescents du Pays d'Alby. Le bilan financier laisse apparaître un déficit à la charge des associations.

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Nb d'inscriptions totales	dont extérieurs	COUT TOTAL	PART DES FAMILLES	subvention demandée au SIPA	Subvention accordée
BOUILLON DE SCUPTURE	16	0	1 880,00 €	1 024,00 €	856,00€	856,00€
FOOTBALL CLUB DU CHERAN	51	2	2 813,79 €	2 438,00 €	375,79€	361,05€
ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'ALBY	12	2	422,00€	380,00 €	42,00€	35,00€
ECOLE DE PECHE DU CHERAN	6	0	610,00€	427,00 €	183,00€	183,00€
LES CAVALIERS DES CYCLAMENS	89	16	3 738,00 €	2 604,00 €	1 134,00 €	930,13 €
TENNIS CLUB D'ALBY-SUR-CHERAN	12	0	750,00 €	626,00 €	124,00 €	124,00€
TOTAUX	186	20	10 213,79 €	7 499,00 €	2 714,79 €	2 489,18 €

Le comité syndical décide à l'unanimité de verser les subventions aux associations

5) - Subventions exceptionnelles aux associations « La Vicussienne » et « Alexis Danan » Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, rappelle au comité syndical que l'association « La Vicussienne » va éditer son 4ème et dernier ouvrage de l'histoire de Viuz-la-Chiésaz intitulé « Viuz-la-Chiésaz, raconte-moi ton histoire – le Semnoz ».

D'autre part, l'association « Alexis Danan » qui s'occupe de l'enfance maltraitée a fait une demande de subvention exceptionnelle.

Le comité syndical adopte à l'unanimité les montants des subventions :

- pour l'association « La Vicussienne » 1 000 €
- pour l'association « Alexis Danna » 200 €.

## 6) - Programmation culturelle du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby de septembre 2019 à juin 2020

Madame la Vice-Présidente, Valérie PIROT et Monsieur le Vice-Président, Jacques ARCHINARD, présentent les éléments de programmation suivants :

ANNEE 2019 – 2020	DATE
Festival BERLIOZ La Côte Saint-André MINIBUS CULTUREL	DIMANCHE 1er SEPTEMBRE
Soirée de lancement de la saison culturelle	SAMEDI 28 SEPTEMBRE
Présentation de saison + bal tropical électrique	
HONORINE Cie La Bohème Semaine bleue	JEUDI 10 OCTOBRE
LE HORLA	VENDREDI 11 OCTOBRE
COLLECTIF LEBOCAL	
Les petits moments du pôle	SAMEDI 12 OCTOBRE
IEL	du 14 au 25 OCTOBRE
Résidence danse	
E CAPOE	SAMEDI 9 NOVEMBRE
G Veillet	Soirée coup de pouce au livre DVD
Les Patoisants et Tinkiette la Guinguette	" E capoé"
SYLVIE SANTI	du 22 au 29 NOVEMBRE
Résidence robotique et théâtre	Présentation au public du robot + collège
ALAIN SCHNEIDER	OAMERI OO NOVEMBRE
Chansons – Aux Antipodes	SAMEDI 30 NOVEMBRE
Les petits moments du pôle	SAMEDI 7 DECEMBRE
TZIGANE – MAGIE TZIGANE	VENDREDI 13 DECEMBRE
W Garcin	
DEDANS MOI	VENDREDI 10 JANVIER RAM et crèche
Jeune public	SAMEDI 11 JANVIER
LES MISERABLES – Chapiteau Théâtre Cie	VENDREDI 24 JANVIER
Action collège	
Les petits moments du pôle	SAMEDI 1 <sup>er</sup> FEVRIER
CONTREBRASSENS	VENDREDI 21 FEVRIER
Chansons, contrebasse et trombones	
SHIVER / FORWARD/ INTO OUTSIDE DANSE Beaver Dam Compagny	SAMEDI 14 MARS
Les petits moments du pôle	SAMEDI 21 MARS
LES FOURMIS DANS LES MAINS	SAMEDI 4 AVRIL
Chansons pop rock	
LES SOUFFLEURS AUX GRADINS	VENDREDI 5 JUIN
Théâtre d'improvisation	

7	- Modification	du règlement	de fonctionneme	nt suite	à la	circulaire	n°2019-005	de	la	CAF
	concernant le	barème nation	nal des participation	ns fami	liales	6				

Madame la Vice-Présidente Gyliane CLERC informe que suite à la circulaire n°2019-005 du 5 juin 2019 de la Direction Générale de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales concernant la modification du barème national des participations familiales, un nouveau règlement de fonctionnement est appliqué.

Le comité Syndical adopte à l'unanimité le nouveau règlement.

La séance	est	levée	à	23h00.

La Présidente,

Marie-Luce PERDRIX